



Rapport annuel 2015 – groupe de travail Technique

Du membre du Comité René Fischer

Objectif : Aucun accident de gaz !

Cet objectif sert toujours de référence pour les activités de l'AGPL. On citera par exemple les examens renforcés, les contrôles subséquents et les critiques des installations contrôlées, la hotline pour le soutien des contrôleurs, l'établissement des règlements précis, la formation etc.

Règlement des contrôleurs :

Cette année, le règlement que j'ai préparé avec Ueli Arber en combinant tous les règlements et directives existants, a été transformé en un règlement d'une forme précise par M. Dr. Aschwanden et moi-même. Ce règlement a servi également à compléter et améliorer la nouvelle directive CFST 6517. Grâce à cette collaboration, des points essentiels pour la mise en œuvre pratique ont été retenus. Ce règlement ne peut cependant être finalisé qu'après la consultation de la directive CFST 6517. La directive se base sur l'article 32c OPA qui devrait être consulté au plus tôt en avril. Par conséquent, le règlement des contrôleurs ne peut être finalisé après cette consultation. Le cercle de travail demande désormais le droit exclusif sur le règlement. Il souhaite enlever le logo de l'AGPL, bien que tout le savoir provienne de l'AGPL.

D'autres règlements, soit le règlement camping ou le règlement bateaux, peuvent ensuite être établis, car il s'agit de règlements d'utilisation, similaires au règlement relatif aux manifestations qui a été publié par l'AGPL et consulté par la commission GPL.

Ces règlements forment la nouvelle structure présentée au point 8 de l'ordre du jour lors de l'AG 2014. L'avantage est que l'exploiteur d'une installation GPL dispose désormais d'une réglementation claire par rapport à l'utilisation concernée et que le contrôleur dispose d'un règlement séparé pour le contrôle des installations de gaz. Ainsi on peut tirer un trait sur un autre point des objectifs de l'AGPL. Le but de cette structure des règlements est de créer davantage de sécurité par clarté.

Blâme, avertissement, rappel à l'ordre :

Cette année, l'AGPL a pris plusieurs actions et a fait de bonnes expériences avec les personnes concernées. La plupart de ces personnes étaient compréhensives et ont répondu aux critiques. L'AGPL remercie vivement aux personnes concernées. Je me souviens qu'un seul cas devait probablement être porté devant le juge.

Schweizerischer Fachverband des Flüssiggas- und
Apparatehandels (FVF)

Association suisse professionnelle du commerce des gaz de
pétrole liquéfiés et d'appareils (AGPL)



Hotline :

Le besoin d'une hotline s'est exprimé avec force cette année. 78 demandes de tout le domaine GPL, soit des autorités, des associations, de la police judiciaire, des utilisateurs, contrôleurs et particuliers ont été traitées.

Tous ces mesures et offres de l'AGPL servent à l'amélioration et à se rapprocher de l'objectif susmentionné : **Aucun accident de gaz !**

Aidez-nous activement et adressez-nous vos idées et demandes, afin que nous atteignons ensemble cet objectif.

Zäziwil, 19 janvier 2016, René Fischer